

**Conseil communal
Echandens**

Procès -verbal de la séance du 8 octobre 2012

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2012 ;
2. Règlement communal sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac (Préavis N° 04/2012) ;
3. Route de Bremblens – Entrée Nord de la Commune : Construction d'un giratoire et d'un îlot séparateur (Préavis N° 05/2012) ;
4. Communications municipales ;
5. Communications du Bureau ;
6. Divers et propositions individuelles.

M. Jacques Perrinjaquet, président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les conseillères et conseillers, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du Conseil communal.

Se sont excusés pour cette occasion : Mmes Nicole Ayer, Isabelle Katz et Karine Künstner et MM. Edy Bridy, Lorenzo Carrea, Stéphane Steiner et Dominique Tavel.

L'appel fait ressortir la présence de 53 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

MM. Philippe Diserens et Jean-Nicolas Muff fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal du 26 juin 2012

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Règlement communal sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac (Préavis No 04/2012)

M. Eric Maillefer, municipal, fait allusion à l'amendement proposé par la Commission des finances pour amener l'assujettissement à la taxe à 25 ans au lieu de 20 ans comme mentionné dans le préavis. Il indique que dans toutes les Communes faisant partie de la région

« Déchets-Valorsa », la limite est fixée à 18 ans. Il souligne que si cette proposition était suivie, le montant de la taxe devrait être augmenté à environ Fr. 40.--.

M. Philippe Gandillon, président de la Commission d'objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich, président de la Commission des finances, précise que si l'amendement était refusé par le Conseil communal, il s'agirait alors de se rallier à la proposition de la Municipalité, à savoir l'âge de 20 ans.

M. Philippe Diserens, membre de la Commission des finances, tient les propos reproduits ci-dessous :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La majorité, dont je ne fais pas partie, de la Commission des finances propose d'amender le préavis soumis, dans le but d'élever l'âge de démarrage de la perception de la taxe forfaitaire pour les jeunes en formation de moins de 25 ans qui résident chez leurs parents.

La proposition faite par la Municipalité me permet déjà, comme citoyen et contribuable, de bénéficier de conditions très favorables :

- *Taxe forfaitaire de Fr. 35.— par année, perçue dès 20 ans.*

La très grande majorité des communes de la région qui ont déjà ratifié ce préavis ont adopté des taxes d'un montant annuel de Fr. 80.— ou Fr. 85.—dont la perception démarre dès 18 ans.

Dans un but éducatif, une commune du district a même décidé de la perception de la taxe depuis 11 ans.

Les montants perçus doivent permettre de couvrir la facture d'élimination des déchets. Donc, si une partie de nos habitants sont soumis à la taxe plus tardivement, c'est logiquement le montant du forfait qui devra être augmenté.

Aussi, je souhaite que la Commission des finances qui se préoccupait, en décembre dernier, du manque de mesures proposées par la Municipalité pour équilibrer le budget 2012, reste lucide et veille à la recherche de l'équilibre encaissement/coût de l'élimination des déchets.

C'est la raison pour laquelle je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à raison garder et donc à refuser l'amendement soumis et à ratifier les conclusions de l'attractive et raisonnable proposition de la Municipalité.

M. Ramiro Rodriguez, afin d'apporter des précisions sur l'amendement proposé par la Commission des finances, se réfère à son expérience personnelle, car le fait d'avoir des enfants aux études a un impact certain sur le budget familial. Le choix de porter l'assujettissement à la taxe à l'âge de 25 ans a été opéré par analogie avec l'âge limite de versement des allocations familiales.

M. Jacques Perrinjaquet, président, ouvre la discussion.

M. Philippe Martin souhaite faire un commentaire à propos de cet amendement. Tout d'abord, une taxe, contrairement à l'impôt, ne tient pas compte de la situation personnelle. Aussi la taxe s'applique-t-elle indifféremment à tous. Il souligne d'ailleurs que la Municipalité est déjà généreuse en libérant les jeunes adultes de la taxe jusqu'à l'âge de 20 ans. Ensuite, il précise que le principe de causalité, qui sous-tend la taxe, est par essence valable pour tous : il serait donc inéquitable que certains jeunes, pouvant être au chômage ou n'habitant pas chez leurs parents durant leur formation, soient assujettis à la taxe alors que d'autres ne le seraient pas. Enfin, il conclut que, pour ces raisons, il rejette l'amendement proposé et se rallie à la proposition de la Municipalité en ajoutant que, comme indiqué dans le règlement, il est possible de faire appel au service social en cas de difficultés.

La parole n'étant plus demandée, M. Jacques Perrinjaquet, président, clôt la discussion et l'on passe au vote à main levée de l'amendement. Il rappelle que ce vote laisse l'entière liberté de se prononcer sur le fond.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS
DÉCIDE À LA MAJORITÉ
(7 OUI – 44 NON – 2 ABSTENTIONS)

- De refuser l'amendement proposé.

M. Jacques Perrinjaquet, président, procède à la lecture des conclusions du préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal N°04/2012,
- Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE À LA MAJORITÉ
(51 OUI – 2 NON)

- D'accepter le règlement communal sur la gestion des déchets et introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac,
- D'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal au plus tôt dès le 1^{er} janvier 2013.

3. Route de Bremblens – Entrée Nord de la Commune : Construction d'un giratoire et d'un îlot séparateur (Préavis No 05/2012)

M. Eric Maillefer, municipal, déclare que les conventions régissant les infrastructures des zones à développer par le Plan partiel d'affectation ont été signées le 8 juin 2010 par la Municipalité. Ce n'est qu'après la séance d'information du 24 août 2010 que les propriétaires ont donné leur accord ou ont signé les conventions.

M. Antoine Gerber, président de la Commission des routes, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich, président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jacques Perrinjaquet, président, ouvre la discussion.

M. Pierre Etter souhaite que le point 4 du préavis, concernant les emprises, soit clarifié.

M. Eric Maillefer répond que les terrains ont été estimés à une certaine valeur et chaque propriétaire pourra toucher un certain montant en relation à la surface qu'il aura dû céder. Cependant, un propriétaire a préféré obtenir un échange de terrain. M. Pierre Etter demande s'il s'agit d'un domaine communal. M. Eric Maillefer lui dit que c'est le cas.

M. Philippe Diserens désire savoir ce que pense la Municipalité des souhaits de la Commission des routes. M. Eric Maillefer indique qu'il en sera tenu compte.

La parole n'étant plus demandée, M. Jacques Perrinjaquet, président, clôt la discussion, fait lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal N°05/2012,
- Vu le rapport de la Commission des routes,
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

(52 OUI – 1 ABSTENTION)

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 920'000.00 pour la construction d'un giratoire et d'un îlot séparateur à la route de Bremblens,
- De prélever le montant sur nos liquidités,
- D'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve.

4. Communications municipales

M. Eric Maillefer

Service de collecte des déchets compostables

Comme vous l'aurez certainement appris par le « tout ménage », la Municipalité a décidé de mettre à disposition de la population d'Echandens un nouveau service de ramassage des déchets verts.

En effet, avec notre partenaire Veolia, nous avons la possibilité de valoriser des déchets verts pour une production de biogaz à Lavigny.

Par déchets verts nous entendons les déchets compostables tels que :

- Gazon, feuilles mortes, plantes de balcon et de jardin, mauvaises herbes et branchages.
- Epluchures, déchets de fruits et légumes, restes de repas crus et cuits, marcs de café, coquilles d'œufs, sachets de thé.
- Fleurs et plantes d'appartement, cendres de cheminée.

Cette nouvelle possibilité d'élimination tombe à pic, puisque pour une partie d'entre eux, ces déchets ne finiront plus dans les poubelles. Ceci est une bonne nouvelle, juste avant le passage à la taxe au sac.

Pour la commune les coûts seront de Fr. 600.--/collecte, soit env. Fr. 25'000.-- par an.

Ce coût a déjà été pris en compte pour le calcul des taxes forfaitaires par habitant et par entreprise.

Les habitants d'Echandens ont la possibilité d'acheter des conteneurs de 4.5 l / 240 l / 770 l à des prix préférentiels.

La Municipalité souhaite que la population d'Echandens fasse bon accueil à cette nouvelle collecte.

Route d'Ecublens – Excès de vitesse

Suite à différents contrôles de vitesse effectués avec notre radar préventif, à divers courriers reçus d'habitants d'Echandens et à des articles de presse, la Municipalité a décidé les actions suivantes :

- Demande à la Gendarmerie de contrôles répressifs fréquents, ce qui est en cours et a eu pour conséquence entre mi-mai et mi-août 2012 à 199 dénonciations, dont de nombreux retraits de permis.
- Prise de contact avec les représentants cantonaux (Voyer de l'Etat) pour discussion de mesures possibles à prendre.
- Attribution d'un mandat à un bureau d'étude afin de compléter les mesures étudiées, à savoir la construction d'un giratoire à l'intersection entre la rte d'Ecublens, la rte de la Chocolatière et le ch. des Jordils.
- Mise en place d'infrastructures provisoires (chicanes, rétrécissements) et mesures de l'impact de ces infrastructures.
- Proposition de mise en place définitive de ces infrastructures si l'effet est positif.

M. Michel Perreaud

Décompte final de la péréquation et de la facture sociale selon les comptes 2011

L'Etat nous a communiqué le décompte final 2011 de la péréquation ainsi que celui de notre participation à la facture sociale 2011

Péréquation

Contribution budgétée Fr. 1'942'430.--	Calcul final Fr. 2'282'962.--	Différence (Fr. 340'532.--)
---	----------------------------------	--------------------------------

Recette budgétée (Fr. - 497'950.--)	Calcul final (Fr. - 528'400.--)	Différence (Fr. - 30'450.--)
--	------------------------------------	---------------------------------

Dépenses thématiques budgétées (Fr. - 103'199.--)	Calcul final (Fr. - 135'964.--)	Différence (Fr. - 32'765.--)
---	------------------------------------	---------------------------------

Facture sociale

Contribution payée Fr. 1'651'291.--	Calcul final Fr. 2'049'337.--	Différence (Fr. 398'046.--)
--	----------------------------------	--------------------------------

Au vu de ce qui précède, l'Etat va donc nous facturer Fr. 675'362.--. Ce montant viendra assombrir les comptes 2012.

ARASMAC – Réseau AJEMA 2011

Le décompte 2011 du Réseau AJEMA présente un montant à payer de Fr. 76'548.--. Ceci est dû aux prestations fournies par le réseau à la population d'Echandens.

M. Jean-Marc Landolt**Démolition des bâtiments sis sur les parcelles N° 140 et 141**

Le dossier en vue de la démolition de l'ancienne ferme « Moinat », en face du Château, et de l'habitation attenante, rue du Château 13 (ex. villa Fargeon), est en cours de préparation.

La démolition sera prochainement soumise à l'enquête publique.

Mme Irène Caron**Mobilier de bureau**

En place depuis 1978, une partie du mobilier de bureau de l'administration communale a été remplacé. Nous avons commandé deux corps de bureau complet au prix de Fr. 6'620.40.--.

Chauffage du magasin de fleurs au Saugey

Des travaux de modification du système de chauffage ainsi que la pose d'une nouvelle vanne et de bulbes thermostatiques au magasin de fleurs Pivoine et Basilic ont été réalisés pour un coût total de Fr. 2'582.50.--.

Ouverture d'un centre pour requérants d'asile à Ecublens

Le 25 février 2012, nous apprenions par la presse que la commune d'Ecublens devrait accueillir 120 requérants d'asile de l'EVAM d'ici janvier 2013 sur une parcelle située entre l'autoroute et la Venoge, à proximité de Conforama.

En date du 27 mars, la Municipalité faisait opposition au plan d'affectation cantonal N°333, s'appuyant sur des carences de forme aussi bien que de fond.

Depuis ce courrier, nous n'avons pas eu de retour du Canton, si ce n'est une lettre du Conseil d'Etat datée du 15 août 2012 nous informant qu'il ne souhaitait en aucun cas interférer à la procédure d'opposition en cours, mais nous donnant néanmoins quelques explications sur le contexte dans lequel ce PAC N°333 avait été élaboré.

Finalement, nous avons été invités à une séance de conciliation au SDT le 25 septembre. Malgré les informations et réponses à nos questions, données par les porteurs de projet ainsi que l'avocat présent, un certain nombre de points nous ont semblé trop flous. Nous avons donc décidé de maintenir notre opposition telle que formulée.

Nous vous tiendrons informés de la suite qui sera donnée à cette affaire.

M. Philippe Sordet

Préavis N° 07/2010 – Création d'un jardin du souvenir et désaffectation partielle du cimetière

Dans sa séance du 11 octobre 2010, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de Fr. 50'000.-- en vue de réaliser les travaux mentionnés en référence.

Le décompte final est défini comme suit :

	Préavis 07/2010	Coût effectif
<u>Jardin du souvenir</u>		
Terrassement et pose du réceptacle	6'000.00	7'339.25
Monument	15'000.00	14'000.00
Plantations	5'000.00	3'240.00
<u>Désaffectation partielle</u>		
Enlèvement des pierres tombales et encadrements	5'000.00	113.40
Aménagement de la surface du terrain	4'000.00	4'501.55
<u>Elargissement de l'allée centrale</u>		
Pose de pavés béton	2'000.00	689.45
Pose de bordures granit	11'000.00	7'541.10
Divers et imprévus	2'000.00	7'764.60
Coût total des travaux TVA incluse	50'000.00	45'189.35

Comme nous vous l'avions annoncé, l'allée centrale de la partie sud du cimetière était défoncée et a nécessité des travaux plus conséquents que prévus, à savoir : élimination des pavés, réalisation d'un encaissement et pose d'un tapis bitumineux.

Le coût supplémentaire des travaux de Fr. 18'062.90.--. sont imputés dans le compte 430.3142.00, comme mentionné dans la communication Municipale au Conseil communal du 10 octobre 2011.

5. Communications du Bureau

M. Jacques Perrinjaquet, président, donne lecture des résultats des votations fédérales du 23 septembre 2012.

M. Joël Moeckli, lorsqu'il était président du Conseil communal avait tenté, en vain, de demander une intervention du SECRI pour rappeler les droits et les devoirs des conseillers communaux. M. Jacques Perrinjaquet, président, a fait de même, mais on lui a répondu que le service était débordé. La préfecture ne se déplaçant pas pour ce type de rappel, il a reproduit un document figurant sur le site internet de l'UCV et qui est distribué aux conseillers. Il ajoute qu'il s'agit d'être attentif au chapitre II, de même qu'au règlement du Conseil, en particulier en ce qui concerne les définitions figurant à la fin de ce dernier.

Le deuxième document distribué lors de la séance a trait à une soirée d'échanges entre les collectivités publiques et les Hautes écoles qui aura lieu à l'Ecole Hôtelière. L'inscription est individuelle.

M. Jacques Perrinjaquet, président, rappelle qu'en cas d'absence à une séance de Commission, il est nécessaire de prévenir le président de la Commission, tandis que pour une séance de Conseil communal, les conseillers peuvent appeler le Président ou la Secrétaire. Il ne fait surtout pas téléphoner à l'Administration communale.

M. Jacques Perrinjaquet : 079 660 14 28

Mlle Camille Bohner : 079 740 17 86

La Commission des finances se réunira le 13 novembre.

La soirée à l'Ecole Hôtelière se tiendra le 21 novembre.

Les votations fédérales et cantonales auront lieu le 25 novembre.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 3 décembre.

6. Divers et propositions individuelles

M. Pierre Etter, s'il remercie la Municipalité de détruire la Ferme Moinat, souhaite que soit conservée la porte en pierre de taille. Mme Irène Caron, syndique, dit que cette possibilité a été examinée mais que la Municipalité devra voir si elle est réalisable.

Mme Claire-Lise Martin se réfère au tout-ménage de la Municipalité concernant les déchets compostables. Elle demande s'il existera des sacs biodégradables à mettre dans les containers, pour des raisons d'hygiène et de nettoyage. M. Eric Maillefer, municipal, dit que les petits bacs de 4,5 litres seront à verser directement dans les containers. Il semblerait, au vu de l'expérience de communes avoisinantes, que cela soit adéquat.

Mme Azucena Crolla dit que l'informatisation de la bibliothèque est réalisée et qu'elle a réouvert le 4 septembre. Elle invite les membres du Conseil à la visiter ou à y inscrire leurs enfants.

M. Ramiro Rodriguez demande si, en raison de l'ouverture d'un centre de requérants à Préverenges, il y aurait une modification de la décision de la Commune d'Ecublens quant à la construction d'un centre. Mme Irène Caron, syndique, répond qu'il n'existe pas de lien entre les deux.

M. Philippe Martin pose la question des horaires d'ouverture de la déchetterie pour le dépôt des déchets verts. Pourront-ils être jetés dans des containers spécifiques ? M. Eric Maillefer, municipal, explique que les restes de repas crus et cuits ne peuvent être déposés à la déchetterie : ils devront l'être dans les containers prévus à cet effet. Cependant, cette situation ne changera rien aux horaires de la déchetterie, qui pourraient d'ailleurs être étendus. M. Philippe Martin ajoute qu'il a pu entendre que les litières pour chats bouchaient les stations d'épuration : il souhaiterait qu'une solution à ce problème puisse être trouvée dans la mesure où elles ne peuvent être mises dans les déchets verts.

M. Alexandre Schmidt souhaite connaître la fréquence de ramassage des déchets verts. M. Eric Maillefer, municipal, indique que cette information figure sur le tout-ménage : le lundi, toutes les semaines en période d'été et tous les quinze jours dans la période d'hiver.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Président

La secrétaire

Jacques Perrinjaquet

Camille Bohner